

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Agences payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences parisiennes et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (Mairie Municipale) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

L'EMPEREUR DES CORROMPUS ET DES PHOSPHATES TUNISIENS

La Crise et les Usuriers

Par d'autres voies que les requins Mougect-politico-financiers, les prêteurs d'argent arrivent au même résultat : la spoliation des indigènes. — Mais chez eux l'astuce remplace le coup de force. — La crise actuelle augmente la clientèle des « strozzini ».

Dans la crise économique qui s'annonce fâcheusement pour la Tunisie en raison de l'absence de pluies et de la récolte pour ainsi dire nulle, il y a certainement concert de lamentations et de plaintes.

Mais ce concert n'est pas unanime. Une note détonne. Si tous les fronts sont soucieux, si la plupart des habitants de la Régence ne sont guère à la joie, il y a néanmoins, dans l'ombre, quelques hommes qui se frottent les mains d'aise à l'idée que leurs affaires vont se relever sensiblement et qui entrevoient dans l'appauvrissement de leurs concitoyens une source de nouveaux bénéfices, un moyen d'arrondir davantage leur magot mal acquis.

Ces gens-là, ce sont les usuriers, contre lesquels nous avons mené jadis, il y a quelques années, une vigoureuse campagne, mais dont l'engeance n'a point disparu et qui profitent de toutes les mauvaises occasions pour reparaitre, arrogants ou doucereux, mais toujours néfastes et toujours insatiables.

Si, dans ce journal, nous nous glorifions de mener le bon combat contre les grands vautours qui s'abatent sur la Régence et, par d'impudents coups de force, arrachent brutalement leurs terres ancestrales aux autochtones désarmés, nos lecteurs nous sauront également gré de projeter un peu de clarté sur les manœuvres tout aussi perfides, mais plus sourdes et ténébreuses, des pululants usuriers qui, en tapinois, parviennent à un résultat identique : LA SPOLIATION DES INDIGÈNES.

Les journaux ont annoncé que de longues théories de fellahs et de nomades faméliques abandonnent leurs champs ou leurs campements pour se diriger vers les villes, où ils offrent leurs bras ou tendent la main; car la famine montre son faciès grimaçant dans le bled désolé, et il est temps pour le Gouvernement d'y pourvoir sérieusement, pour diminuer les vols, agressions et autres méfaits consécutifs de la misère qui vont se multipliant.

Nos confrères ont signalé les vœux émis par les négociants et les industriels, ainsi que les démarches faites par la Chambre de Commerce auprès des établissements financiers pour obtenir moins de rigueur envers ceux de leurs clients momentanément atteints par la crise et prévenir ainsi des ruines parfois irréparables.

Tous ces événements qui nous affligent donnent, au contraire, un frisson d'allégresse aux usuriers, dont les lèvres s'épanouissent en un large sourire et qui disent : « Bonne affaire ! ».

Oui, bonne affaire pour ces misérables. L'infortune d'autrui fait leur bonheur. Plus mal vont les affaires du pays, plus ils se réjouissent, car leur clientèle augmentera dans de notables proportions et leurs exigences les plus insupportables seront plus docilement acceptées par les malheureux contraints de se met-

tre sous leurs fourches caudines et leurs serres d'oiseaux de proie.

A la suite de notre longue et documentée campagne contre ces vampires, on les a vus se terrer, craintifs, cherchant à faire le moins parler d'eux, évitant, par quelques concessions dures à leur cœur, les incidents qui auraient continué à attirer l'attention sur eux.

Depuis l'arrivée de M. Alapetite, entre autres bonnes réformes que cet excellent administrateur a appliqué à la Tunisie, nous devons une mention spéciale à toutes les mesures utiles qu'il sut prendre pour mettre la population protégée à l'abri des menées désastreuses des usuriers qui, nouvelles sangsues, dépouillaient les travailleurs et les suçaient jusqu'à la moelle.

Mais il faut croire que le mal est plus fort que le remède. L'usure ne put être totalement enrayée. Comme le roseau de la fable, nos bons apôtres surent se courber pour laisser passer l'orage, quittes à se relever avec plus de morgue lorsque d'autres questions plus urgentes détournèrent un instant d'eux la vigilance des gouvernants.

On sait comment, dans les grandes villes, se dissimule la prostitution clandestine et sous quels aspects elle se voile. Des magasins de modes, des ateliers de blanchisseuses, des pseudo-artistes lyriques, des couturières ou des trotteurs, etc., sont des étiquettes qu'adoptent des courtisanes, traquées par la police, pour couvrir leur illicite commerce d'amour.

Nos usuriers tunisiens ont pris modèle sur les filles d'Ève des grandes cités européennes. Les boutiques d'usure, qui étaient aux yeux des passants leur luxe criard, ont presque totalement disparu; tout au moins leur nombre est devenu intime et ils prennent soin d'arborer une enseigne trompeuse et de couvrir leur marchandise d'un autre pavillon : « Contentieux », « Prêts sur hypothèques », « Banque », « Comptoir d'affaires », etc., etc.

Malgré cela, il ne faut point de grandes difficultés pour découvrir le *strozzino* qui s'affuble d'un faux-nez d'homme d'affaires. Là où l'usure est plus malaisée à dénicher, c'est dans les magasins d'apparence anodine et honorable, où se débite un commerce quelconque qui n'est souvent que la façade d'une pratique usuraire intense.

Des coiffeurs, des tailleurs, des bouchers, des épiciers, cheminots, restaurateurs, colporteurs, etc., ne doivent qu'à l'usure coupable et clandestine la bonne marche de leurs affaires et la petite fortune qu'ils possèdent; s'ils ne devaient compter que sur l'exercice de leur profession stricte, il y aurait belle lurette, affirmant-ils, qu'ils auraient été amenés à fermer boutique et à bazarder leur fonds.

Dans certaine ville de l'intérieur, un élève-pharmacien de Tunis alla s'établir après avoir obtenu le permis d'ouvrir une pharmacie « tolérée ». L'autorisation lui fut d'autant plus facilement accordée que le patelin était totalement dépourvu de pharmacie et que notre héros possédait un léger bagage de connaissances professionnelles. Mais la fameuse officine ne tarda pas à devenir le centre d'un commerce d'usure très actif, et, après quelques années de ce train-là, l'apothicaire, nanti d'une fortune rondelette, envoya au diable le codex et l'usure, et retourna dans la capitale où il devint un gros négociant infatué de lui-même et plein de morgue.

Nous le répétons : L'annonce d'une crise économique réveille des espoirs assoupis dans le cœur de roche des prêteurs d'argent; un âpre désir de s'enrichir à bon compte des dépouilles de leurs semblables les talonne; quand les affaires de tout le monde vont mal dans ce pays, on peut être certain que celles de ces messieurs prospèrent.

Mais le plus dangereux, c'est que l'usure ne revêt plus son caractère d'autrefois et ne s'affiche plus au grand jour où on peut la combattre ouvertement.

Pour contourner les lois, pour ne plus affronter le mépris public, elle prend soin aujourd'hui, comme la prostitution clandestine, d'arborer une façade honnête, de se cacher sous le manteau d'une profession banale, risquant ainsi de devenir une plaie incurable parce que, comme les maladies honteuses, elle voudrait demeurer ignorée.

J. VÉHEL.

BILLET DE LA SEMAINE

Le Bou-Khadra et les Bizertins

Toute la presse bizertine : le Petit Bizertin, comme l'Echo et le Cri, croit déjà voir le minerai du Bou-Khadra affluer vers le port de Bizerte pour fournir du fret de retour aux navires charbonniers qui viendront approvisionner notre port militaire nord-africain.

Un journal de cette localité va même jusqu'à reprocher l'inaction de notre Résident général (?).

Qu'en sait-il, et le Ministre a-t-il à lui rendre compte de ce qu'il fait ?

En tout cas, pourquoi le minerai algérien du Bou-Khadra trait-il à Bizerte, alors que nous, nous avons eu tellement peur que notre production aille en Algérie que nous avons fait tous les terminus de nos chemins de fer à quelques kilomètres en-deçà de la frontière, alors qu'il aurait été si rationnel d'aboutir à la voie centrale du Tébessa-Bône et d'aller rejoindre à la frontière la Bône-La Calle ?

Ainsi nous voudrions qu'on nous donne un million de tonnes par an, alors que nous avons peur qu'on nous en prenne quelques milliers ! Et ces milliers nous échappent tout de même, car les mines de la frontière, Sakiet-Sidi-Youssef entr'autres, préfèrent aller à Souk-Ahras que de venir à Tunis à 300 kilomètres.

Et puis, cette question du fret de retour est une plaisanterie qui ne tient pas debout, car les « charbonniers » arrivent en général de l'Océan, et Bône ne se trouve-t-il pas sur leur route ?

Dans ce port, ils pourront se ravitailler à meilleur compte en vivres frais et en eau, donc laissons à l'Algérie ce qui lui appartient, car ce n'est pas de sa faute si les Nefzas, doublés de Douéria et de la mauvaise mine de Mougect à Nebeur, ne donnent pas à Bizerte suffisamment de fret de retour.

Ce qui est profondément regrettable, c'est que le Gouvernement ait pu construire une ligne de Nebeur à voie large d'un coût fort élevé sans avoir fait prendre des engagements écrits, ce qui aurait permis de leur faire payer la carte mois ils se seraient bien vite empressés de clamer la vérité, ce qui aurait évité l'escroquerie commise à l'égard des acheteurs de titres et la dépense de construction du chemin de fer.

Pour conclure, le Bou-Khadra est encore à amodier et ce n'est pas demain qu'il pourra transporter son minerai, pas plus du reste que l'Ouzenza. Malgré le rachat du B.-G. il passera encore de l'eau sous les ponts avant de voir l'écoulement du minerai de ces mines et d'ici là des événements peuvent se produire

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

UN JUSTE HOMMAGE

AU RÉSIDENT GÉNÉRAL

« La Tunisie est en très bonnes mains, a dit fort justement M. Ajam, à la séance de clôture du Congrès des Pêches maritimes.

Plus tard, quand la postérité jugera l'œuvre accomplie par la France dans ce pays, elle rendra hommage à la loyale collaboration de deux grandes races en vue de leur développement matériel et moral. Mais il faut des hommes appropriés à cette belle tâche. M. Alapetite est ici l'homme qui convient, le *right man in the right place*. De la fermeté unie à de la bonté, du tact, de la persévérance, de la finesse, voilà toute la psychologie de ce grand Français qu'est M. Alapetite, de l'homme qui, à l'heure actuelle, dirige la vie de la Régence au mieux des intérêts de la France et de la Tunisie.

Cette œuvre, le Ministre déclare qu'elle est cependant facilitée par l'impeccable loyalisme de S. A. le Bey, qu'il désire voir conserver le plus longtemps possible à l'affection de ses sujets. »

En terminant, M. Ajam exprime au Résident général les sentiments de sympathie et de reconnaissance de tous les congressistes, et ceux en particulier du Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine. Il lève son verre en l'honneur de M. Alapetite, de Madame Alapetite, en l'honneur des congressistes, il boit à la Tunisie et à la France unies dans un commun intérêt et un commun idéal.

De très vifs applaudissements ont interrompu à différentes reprises les discours de M. Alapetite et de M. Ajam et salué leurs péroraisons.

UNE LETTRE DE CHARLES DUMAS

Notre ami a adressé la lettre suivante à la Tunisie Française :

« Monsieur le Directeur,

« On me communique un numéro de la Tunisie Française où, après avoir signalé mon échec aux élections législatives vous ajoutez que j'avais cependant emporté de Tunisie 82 décorations du Nichan pour les distribuer à mes électeurs.

Si je pouvais me considérer comme hors de la politique, je n'aurais sans doute guère le souci de relever les fantaisies d'une feuille mal informée, mais ce n'est pas le cas. De plus, n'ayant guère que trente ans et militant dans un parti qui, à chaque élection, augmente régulièrement le nombre de ses élus de 50 %, j'ai un peu le droit de considérer mon échec comme un « incident momentané ».

Ces considérations m'obligent à vous déclarer qu'à l'heure actuelle il n'y a pas un seul de mes électeurs qui soit de mon fait décoré du Nichan.

Agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

CH. DUMAS.

LA BONNE OFFRANDE !

La Société de Gafsa vient de se fendre assez peu généreusement de 100.000 francs en faveur des milliers de meskines qu'il va falloir nourrir jusqu'à la récolte prochaine.

Si nous avons applaudi des deux mains au beau geste de M. Trélat, président du Conseil d'administration du B.-G., nous ne complimenterons pas plus cette Société que la Banque de l'Algérie pour ses 10.000 francs.

La première a été exonérée de doubler sa voie, contrairement à son cahier des charges, ce qui constitue pour elle une économie réelle de dix millions au bas mot, ce qui fait, à 4 %, 400.000 francs d'économie sur lesquels elle s'est fendue d'un quart !

Quant à la Banque de l'Algérie, elle a réalisé des millions de bénéfices en portant abusivement le taux de l'escompte à six pour cent, pendant près de deux ans, donc cette somme de quarante mille fr. n'est qu'une infime aumône, un rien.

Nous garderons nos compliments pour le moment où ces deux sociétés ouvriront plus largement leurs coffres-forts.

NOMINATION

Au cours de l'audience donnée lundi dernier au Palais de La Marsa, S. A. le Bey a conféré le grade de général de brigade de général de brigade au colonel Mustapha Dinguezli, cheik-el-Médina et président de la Municipalité de Tunis.

M. Dinguezli appartient à cette pléiade de fonctionnaires indigènes qui, par leur activité méritoire, leur dévouement à la chose publique et leur amour de la France — les Star, les Okby, les Sakkat, les Lakhoua, etc. — contribuent puissamment au rapprochement des deux races protectrice et protégée.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

LA PRESSE MUSELÉE AU MAROC

Il faut croire que le général Lyautey inspire une sainte terreur autour de lui, dans l'élément français seulement, les étrangers ne le craignent pas, puisqu'un de nos confrères de la-bas a la naïveté de demander si les journaux imprimés en Algérie devront payer le cautionnement comme les confrères imprimés dans l'empire chrétien ?

Il ajoute même qu'un *dahir* (décret) serait en préparation pour paraître incessamment !

Nous croyons plutôt que notre confrère est mal renseigné. Jusqu'à ce qu'on l'ait flanqué à la porte avec tous les honneurs dus à son grade, l'action du général ne peut s'étendre qu'au seul Maroc, et tous ses *dahirs* ne pourront enfreindre ou annuler la loi française qui régit la presse d'Algérie comme celle de France, quel que soit le titre du journal et les intérêts dont il s'occupe.

Il ferait beau voir qu'un journal français soit interdit au Maroc parce qu'il n'aurait pas versé de cautionnement !

Il y aurait un beau tapage à Paris, mais nous croyons qu'on ne laissera pas cette éventualité se produire et qu'une interpellation du Parti Socialiste aura lieu bientôt contre tous les coups de force perpétrés par le général d'opérette qui n'est plus possible au Maroc.

UN MAGISTRAT FRAPPÉ

DE DÉCHÉANCE

D'après le *Petit Marseillais*, journal généralement bien informé, un magistrat d'une Cour d'appel du Midi vient d'être frappé de déchéance pour dettes criardes.

Voilà une mesure radicale qui ne va certainement pas relever sa situation financière ni lui donner les moyens de se libérer vis-à-vis de ses créanciers.

Ce malheureux n'avait même pas de domicile dans la ville siège de la Cour d'appel, malgré les fonctions qu'il y occupait !

Il errait d'hôtel en hôtel pour éviter la visite des huissiers, ses subordonnés !

Si ce magistrat avait mis sa conscience à l'encau, comme certains présidents de cours d'appel que nous connaissons bien, il serait gavé d'or et de croix et n'aurait pas eu à subir les rigueurs de la Cour de Cassation.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

L'ACCORD FRANCO-ITALIEN

Le 29 mai a été signé, par le Ministre des Affaires étrangères d'Italie et l'ambassadeur de France l'accord établissant le régime des sujets coloniaux italiens en Tunisie et des Tunisiens en Lybie.

Après avoir établi le principe que les Lybiens en Tunisie et les Tunisiens en Lybie jouiront de la situation de leurs coreligionnaires sujets de la nation la plus favorisée, l'accord fixe, en tenant compte de la date de la reconnaissance de la souveraineté italienne en Lybie, les règles qui serviront de base pour déterminer la nationalité des indigènes originaires de Lybie qui se trouvent actuellement en Tunisie et des Tunisiens se trouvant en Lybie et pour faciliter le passage des Lybiens en Tunisie et des Tunisiens en Lybie.

Les Tunisiens et les Tripolitains sont soumis à la même juridiction indigène sur un terrain de parfaite égalité en Tripolitaine et en Tunisie pour une période de cinq ans. Les attributions des consuls de France en Lybie pour les Tunisiens et des consuls d'Italie en Tunisie pour les sujets coloniaux italiens seront respectivement conférées par la convention italo-tunisienne de 1896 pour les Tunisiens en Italie et les Italiens en Tunisie. La convention d'extradition de 1896 entre la Tunisie et l'Italie est étendue à la Lybie et à la Tunisie.

PRÉVISIONS FANTASISTES

Les prévisions de M. A. Jolion, pour les premiers jours de juin, sont loin d'être conformes à la réalité.

Alors qu'il annonce la cessation des pluies, nous avons eu des orages de pluie et de grêle accompagnés ou précédés de tempêtes de vent fort peu agréables, qui dessèchent un peu trop les terres déjà peu humides et causent des dommages importants dans le peu de céréales ou la vigne.

Quelle triste année que 1914 !

LE MAROC PROTESTE

Il n'y a pas que des aplatis devant le pouvoir, ni des vendus dans ce triste Maroc qu'administre un général, peut-être un bon soldat, c'est possible, mais en tout cas un fort mauvais administrateur civil.

Tous ses dahirs ressemblent à des ukases qu'aucune monarchie ne renierait.

Pour les disculper, on prétend qu'ils sont la copie des décrets tunisiens créés lors de l'établissement du Protectorat.

Nous ferons remarquer que jamais aucun Français n'a été expulsé de Tunisie, que la presse est libre aujourd'hui et n'est plus sujette au cautionnement, et enfin que l'idée républicaine a fait un peu de chemin depuis une trentaine d'années, puisque, à part de faux républicains comme les Barhou, les Pichon et autres de même farine, la France est gouvernée par des hommes d'une autre trempe qu'à l'époque.

Nous espérons donc qu'un grand débat s'ouvrira à la Chambre sur ce Maroc et les actes de gouvernement d'un général beaucoup trop amoureux de réclamer grassement payé.

Pourvu que ce ne soit pas encore avec les dépouilles des malheureux « conquis » refoulés dans les montagnes, pour mieux s'emparer de leurs henchirs.

PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

L'empereur des Corrompus et des Phosphates Tunisiens

S'il y a réellement une justice immanente comme on le dit, comme il y en avait autrefois une « de gouvernement » en Tunisie pour déshonorer les journalistes d'opposition par tous les moyens possibles, nous ne désespérons pas de voir un de ces jours les gendarmes prendre au col le triste sénateur de la Haute-Marne qui préside la Société des Phosphates Tunisiens et la Mine de Nebeur, dont le placement des titres, malgré la connaissance parfaite que le minerai est inutilisable par suite de sa composition chimique, constitue une véritable escroquerie.

Ce joli monsieur est bien le plus vilain échantillon de parlementaire qui soit dans les deux Chambres. Il galvaude son mandat sénatorial

à tout venant, au plus offrant et dernier enchérisseur, et chose beaucoup plus grave, le met au service d'un flibustier italien pour tenir en échec toute l'administration du Protectorat contre le rapt odieux et criminel dont une tribu de cinq cents indigènes est victime depuis une dizaine d'années.

Sans la présence de ce parlementaire à la tête de ces sociétés, il y a beau temps que les dévolutaires du habous de Kalaa-Djerda auraient repris la jouissance de leurs phosphates et les actionnaires de la mauvaise mine de Nebeur seraient rentrés dans leur argent.

Pour Kalaa-Djerda, nous sommes aussi sûrs de voir les dévolutaires rentrer un jour en possession de leurs phosphates que du coup de balai qui attend en janvier prochain le triste sire qui n'honore ni la Haute-Marne ni le Sénat.

Il ne faudrait pas beaucoup de particuliers de cet acabit pour faire sombrer le régime républicain dans la honte et la boue.

Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur les élections législatives dernières dans la Haute-Marne où toute la députation a failli mordre la poussière, comme M. Viard, député de Langres, parce qu'elle se recommandait du brasseur d'affaires louches, véreuses et criminelles qui préside les Phosphates Tunisiens et autres sociétés semblables, ni sur le débarquement en règle dont le monsieur fut l'objet de la part de son journal qui a même pris la précaution de changer son titre malgré ses 64 années d'existence pour qu'on ne puisse se méprendre sur sa rupture définitive avec son Mougeot de directeur.

Des hommes de cette espèce n'ont d'autre culte que le veau d'or; ils n'honorent ni le régime, ni le parlement qui les tolère; cependant la défunte Chambre, dans un hoquet de dégoût pour ces personnages, a voté, avant de se séparer, une motion de flétrissure contre l'ingérence de la politique dans les affaires et la justice, qui doit être reprise pour ne pas demeurer motion-morte.

Mais tout a une fin en ce bas monde, et ce beau personnage qui faisait autrefois la pluie et le beau temps en Haute-Marne, inspire aujourd'hui une telle répugnance, que les élections se sont faites dans tout le département aux cris de *A bas l'empereur !*

Pourquoi l'empereur ?

L'empereur, dit l'Opinion, journal de M. Colrat, qui va bientôt prendre la succession de M. Hébrard au Temps, c'est M. Mougeot ! Qui l'aurait pensé ? De sorte que pour n'être pas radicaux, les résultats de la Haute-Marne n'en sont pas moins bons républicains. D'ailleurs les électeurs exagèrent : M. Mougeot n'est pas encore empereur couronné, mais il porte du moins en Autriche un tortil de baron !

Dans nos prochains articles, nous céderons quelquefois la plume à Vigné d'Octon et lui laisserons la tâche de clouer au pilori celui qui, dans quelques mois, ne sera plus qu'une lamentable épave parlementaire.

Alors, ce sera fini de rire et de... mougeotter !

La France routinière

Quand nous proposons pour l'Ouzouza un mode d'exploitation qui aurait sauvegardé les intérêts et les droits de la France et de l'Algérie, nous indiquions à la Chambre qu'en bien des pays, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons nationales, des combinaisons avaient été adoptées qui donnaient à la nation ou une part importante ou la majorité des actions.

C'étaient des formes souples qui associaient le capital privé et l'action nationale.

Mais l'esprit routinier et comme figé des législateurs français et de la bourgeoisie française résistait à ces suggestions. Chez nous, on laisse se creuser l'ornière où le char est enfoncé jusqu'au jour où, dans un effort violent pour l'en tirer, on le brise.

Voici que l'Angleterre nous donne, dans le sens des combinaisons nouvelles, un exemple nouveau et éclatant. Elle vient de contracter avec la Compagnie anglo-persane qui a la concession des puits de pétrole en Perse pour 60 ans. Elle va prendre dans cette Compagnie pour plus de 50 millions de francs d'actions, et s'y assurer la majorité; ainsi elle disposera en toute maîtrise et sûreté des immenses quantités de pétrole dont elle a besoin pour les moteurs de sa flotte, où le pétrole va pour une part remplacer le charbon.

Une partie de la presse élève quelques objections d'ordre politique. Elle demande si l'Angleterre ne sera pas obligée à un effort militaire trop grand pour aller défendre contre des agressions possibles ces sources de pétrole situées dans la zone neutre de la Perse, trop loin de la frontière indienne, et il est probable que cette combinaison ne sera pas sans effet sur la politique asiatique de l'Angleterre. Mais, sur le principe même de l'opération, il y a absolue unanimité.

Que l'esprit public français est timide et stérile ! Comme il importe que le socialisme l'habitue précisément à la variété et à la nouveauté des pensées, à l'observation attentive du monde qui est, pour la plupart de nos concitoyens, un livre fermé !

Ils ne comprennent, ils ne remarquent que ce qui correspond à leurs habitudes les plus étroites, comme ces paysans qui ne savent écrire que leur nom.

Jean Jaurès.

(L'Humanité).

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ SUR LE CRÉDIT LYONNAIS

Que conclure de toutes ces révélations et de ces justes commentaires ? Que l'épargne française, confiée au Crédit Lyonnais, est en bien mauvaises mains; mais surtout que le Crédit Lyonnais agit constamment, avec une persistance qui étonne, dans un sens opposé aux principes mêmes du régime républicain.

La République inscrit dans ses lois que nul ne peut accaparer un service public, une industrie, une des forces nationales en un mot; et le Crédit Lyonnais monopolise depuis trente ans le papier commercial, l'escompte et les émissions étrangères. Il peut, d'une seule de ses circulaires rédigées en style de sergent de ville, lancer l'épargne française dans des aventures inouïes. Il a la faculté de tout faire avec les milliards français, dans un état social qui ne permet pas à une veuve de réclamer cinq centimes d'une succession qu'un mari imprévoyant aura aliénée de son plein droit.

Le Crédit Lyonnais, c'est plus que la Caisse d'Épargne, plus que la Banque de France, c'est un Etat dans l'Etat. C'est plus encore, c'est un Etat au-dessus de l'Etat. Le Parlement n'a sur cet organisme puissant aucun moyen de contrôle. Il serait logique que l'on obligeât un jour ces maisons de crédit qui se croient tout permis à soumettre leur bilan à la Chambre, de même que la France lui soumet le sien, qui s'appelle le budget. Toute corporation, tout groupement qui tend à accaparer et accapare effectivement sous une forme palpable et avec des manifestations quotidiennes, les forces de la nation, tombe par cela même sous le coup de la surveillance nationale. Il est étrange que la législation ne contienne encore rien de précis à ce sujet.

Mais le sentiment public commence à s'éveiller. Les établissements de crédit se désignent eux-mêmes à la méfiance populaire. Pourquoi se plaindraient-ils, le jour où elle leur signifiera son intention de leur retirer leur absorbant monopole ?

(à suivre).

Lire LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

c'est s'instruire.

Pour ceux qui souffrent de la HERNIE

et des affections abdominales

Nos lecteurs ont pu lire dans la Petite Tunisie Socialiste du 2 courant une intéressante chronique consacrée au traitement de la Hernie par notre éminent Collaborateur M. le docteur J. Bossard, de la Faculté de Médecine de Paris.

Ce distingué praticien concluait, très nettement, à la nécessité d'un traitement sérieux et indiquait la Méthode Claverie comme la seule présentant les qualités de sécurité et d'efficacité désirables.

Nous nous faisons un plaisir d'informer nos lecteurs que M. A. CLAVERIE doit être de passage dans notre région, et nous engageons vivement toutes les personnes qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, Déplacements des Organes, etc., à profiter de la présence en Tunisie du renommé Spécialiste de Paris, pour se rendre à sa visite avec la certitude d'obtenir un soulagement immédiat et absolu.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. et fera l'application de ses merveilleux appareils à :

Souk-Ahras, samedi 13 juin, Hôtel d'Orient;

Sfax, lundi 15 et mardi 16, Grand Hôtel;

Kairouan, jeudi 18, Splendid Hôtel;

Sousse, vendredi 19 et samedi 20, Grand Hôtel;

TUNIS, dimanche 21, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 juin, Grand Hôtel de Paris.

Bizerte, jeudi 25, Grand Hôtel.

Ceintures ventrières perfectionnées pour toutes les déviations des organes de la femme. — Bas pour varices. — Orthopédie, Prothèse.

A. CLAVERIE, 234, faubourg St-Martin, Paris.

LE PÉRIL CINÉMATOGRAPHIQUE

La multiplication de ces spectacles populaires devient un véritable danger. — Une réglementation sévère s'impose d'urgence. — C'est ce que nous allons tâcher de démontrer dans une série d'articles.

L'industrie cinématographique fait de sérieux progrès à Tunis. Il n'est de semaine où nous n'ayons à enregistrer l'inauguration de deux ou trois établissements de ce genre. Cette situation n'est pas sans engendrer l'âpre concurrence avec toutes ses suites. C'est alors la course au film le plus sensationnel, au mélodrame le plus angoissant, aux scènes de meurtres et d'aventures à faire pâlir les meilleures productions de Ponson du Terrail. C'est la lutte à coups de réclame effrénée, de réductions ou de cadeaux offerts à la foule qui, chaque soir, se rue vers ces spectacles dont l'audace nocive ne connaît plus de bornes et appelle une réglementation devenue nécessaire.

Aussi comptons-nous étudier de près ce péril nouveau dans quelques articles. Notre cri d'alarme n'est pas le fait d'un ressentiment quelconque contre l'un ou l'autre des propriétaires de ces établissements, que nous ne connaissons pas. Nous allons même plus loin : nous reconnaissons tous les services que pourrait rendre le cinéma quand on veut en faire un moyen d'éducation populaire et non une source de gros bénéfices pour des spéculateurs peu scrupuleux.

Quelques-uns des cinématographes tunisois affectent l'allure de théâtres, construits avec les derniers perfectionnements : façade soignée, salle spacieuse, loges, galeries, orchestre. D'autres utilisent des salles de cafés, de vieux jardins désaffectés, des locaux divers. Les autres enfin sont entièrement édifiés en bois, « peints d'un rouge canaille et d'un bleu de coiffeur » comme disait feu Coppée et n'ont rien à envier à ces baraques foraines qui, même en France, commencent un peu à disparaître.

À la tombée de la nuit, les devantures, outrageusement illuminées, avec leurs immenses affiches à la typographie provocante et aux dessins flamboyants, attirent un public grouillant et hétéroclite, clientèle assidue et on pourrait dire régulière de MM. les entrepreneurs de cinémas.

Il y a là des enfants nombreux, des familles d'humbles travailleurs, des

Arabes, des Maltais et des Italiens, c'est-à-dire précisément les catégories de notre population dont l'intellect a encore peu évolué. Et c'est à ces gens là que l'on sert des films non point instructifs ou simplement amusants, mais véritablement terrifiants, suggestifs ou d'exemple pernicieux. Qui pourrait douter qu'au sortir de la « représentation », dans l'esprit sans malice de ces braves gens, encore sous le coup des émotions éprouvées, ne germe point lentement le secret désir d'imiter les personnages vus et de se lancer dans de bizarres aventures, dans la voie du vol et de l'assassinat ?

Il y a deux ans environ, à Lyon, des agents arrêtaient, à deux heures du matin, un garnement de 14 ans en train de fracturer la devanture d'un bijoutier. C'était le fils d'un officier supérieur, que la lecture des exploits des Nick Carter, Nat Pinkerton et autres fantastiques personnages semblables avait détraqué au point qu'il voulut à son tour être un grand voleur d'abord pour devenir ensuite un détective célèbre.

Et encore ces romans sont-ils relativement moins dangereux que les cinémas, puisqu'ils ne nuisent, en somme, qu'à ceux qui les lisent et savent lire — hélas ! sans discernement. Tandis que le public des cinémas se recrute même parmi les plus illettrés, il n'est nul besoin d'avoir usé ses fonds de culottes sur les bancs scolaires pour saisir les scènes qui se déroulent sur l'écran.

Notre spirituel confrère le Scorpion s'occupe de cette question dans son dernier numéro. Déviant pour une fois de sa devise, notre confrère ne pique pas les imprésarios de cinémas, mais les mord bel et bien, enfonçant solidement ses crocs dans les mollets de ces quidams qu'il traîne ainsi devant l'opinion publique. Il affirme que « l'on sera amené fatalement à limiter le nombre des cinémas comme on l'a fait pour les débits de boissons. Ces derniers sont nuisibles à l'organisme physique qu'ils détraquent, les autres sont nuisibles à l'organisme moral qu'ils affolent. Les débits de boissons s'attaquent au corps de l'homme, les cinémas, eux, s'attaquent au cerveau de l'enfant. »

C'est absolument notre avis. Et nous croyons fermement que les Pouvoirs publics devraient interdire l'accès dans ces établissements, aux enfants de moins de 16 ans. Une autre question de ces sortes de spectacles, ainsi qu'un impôt auquel il faudrait les soumettre.

Nous comptons, du reste, revenir en détail sur ce sujet, que nous ne faisons qu'effleurer aujourd'hui. Et si les mesures que nous préconisons ne sont pas prises et appliquées au plus tôt, c'est l'opinion publique qui se chargera de démontrer aux organisateurs de ces attractions de mauvais aloi qu'ils ont dépassé les bornes permises. Et dans un hoquet de dégoût, elle les boycottera à jamais. Cette grève pacifique de spectateurs entraînera fatalement la dégringolade et la disparition des cinématographes, qui font aux théâtres sérieux une concurrence déloyale, les frais de ces derniers étant autrement élevés.

Avant de terminer ce premier article, signalons à la Municipalité les conditions défectueuses d'hygiène et de sécurité de certains cinémas de second ordre, installés dans des locaux de fortune et n'ayant qu'une seule issue : la porte d'entrée. Qu'un accident arrive, — et ce n'est guère difficile avec l'entassement de la foule ou la maladresse des opérateurs — qu'un court circuit survienne, et l'on aurait à déplorer une nouvelle édition de la triste fin du fameux Bazar de la Charité à Paris.

(à suivre).

J. VÉHEL.

Le T.-R.-H.-L.

Cela veut dire le tramway de Tunis-Radès-Hammam-Lif pour ceux qui ne sont pas du pays.

Se souvient-on du beau tapage qui se produisit, il y a quelques années, parce que quelques trains du Bône-Guelma arrivaient en gare de Tunis avec quelques minutes de retard ?

La vie était intenable ! La Compagnie se moquait du public ! Il fallait que la situation changeât immédiatement, cela ne pouvait plus durer ! Et devant les clameurs on se décida à doubler le vote jusqu'à Radès et à

ÉVITEZ CES VALEURS!

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

établir un croisement à Saint-Germain. On aurait pu tout aussi bien faire le doublement jusqu'à Hammam-Lif, mais la dépense de sept kilomètres à doubler, un million environ, était au-dessus des ressources financières du pays.

Cependant, on n'a pas hésité à jeter quatre millions dans la construction d'un tramway qui longera le chemin de fer, ce qui est absolument renversant, mais ce qui l'est davantage, c'est que ce tramway qui aura à desservir de nouvelles stations qui augmenteront par la suite, est construit — le croira-t-on ? — à voie unique !

Où sont les clameurs d'antan ? Où sont les protestations d'alors ?

On dirait qu'on a mis un bouff sur la langue de tous ceux qui gueulaient le plus fort à l'époque; cependant, malgré les assurances données, nous allons changer un bon petit chemin de fer pour un tramway qui transporterait les voyageurs en cinquante minutes à Hammam-Lif !

Ce sera le progrès... à rebours.

Le Rachat du B.-G. est-il un fait accompli ?

Les Délégations financières, ensuite le Conseil supérieur de l'Algérie, ont voté le rachat avec une précipitation qu'on a de la peine à s'expliquer.

Dans une question de cette importance, où la carte à payer est considérable, sans compter les dépenses futures qui représentent un chiffre respectable de millions, on reste confondu devant la rapidité avec laquelle l'affaire a été enlevée, bâclée devrait-on dire, sans aucun calcul préalable sur les sacrifices que l'Algérie aura à s'imposer, alors qu'elle est dans l'impossibilité absolue de faire face à une demande de la Métropole de cinq millions pour la participation de l'Algérie aux dépenses militaires !

Et elle se lance dans l'inconnu, elle va de l'avant sans savoir au juste ce qui l'attend !

Nous consentons parfaitement que depuis quelques années la situation faite à la région desservie par le Bône-Guelma donnât sérieuse matière à récriminations, mais la Compagnie pouvait-elle, dans l'incertitude où elle se trouvait, agir autrement ?

Ne sachant sur quel rail rouler, devait-elle engager des dépenses qui lui seraient finalement restées pour compte dans le cas de rachat ? Elle a laissé un matériel peu commode, il est vrai, mais acceptable, puisque le contrôle s'en contentait. Peut-être le contrôle comptait-il un peu sur la bonne volonté de la Tunisie qui laissait rouler son matériel neuf jusqu'à Constantine, jusqu'au jour où son directeur général a mis le holà !

Si le B.-G. n'avait pas été gêné aux entournures, il aurait fait en Algérie ce qu'il a fait et est en train de faire en Tunisie, et l'Algérie eût gagné des millions qu'elle n'a pas et qu'elle sera obligée d'emprunter, alors qu'il les lui apportait sur un plateau.

La parole, maintenant, est au Ministre des Travaux Publics.

Comment on ruine une Commune

Les administrateurs d'une cité s'ingénient généralement à procurer plus de bien-être, plus de prospérité à ses habitants et aussi à rendre le séjour plus agréable aux étrangers qui vont y passer la saison ou simplement y faire une petite promenade l'après-midi, histoire de prendre un bain et de faire ensuite un bon repas.

Nous connaissons une petite localité des environs, que nous ne voulons pas nommer pour ne pas lui faire de mauvaise réclame, où il semble bien qu'il n'en soit pas ainsi, à moins que nous ne comprenions pas très bien le but qu'on se propose d'atteindre.

La petite commune en question, composée en majorité de petits propriétaires, de petits artisans, de petits employés, en un mot de petites bourses n'ayant pas les moyens de se payer des prises d'eau de plusieurs centaines de francs, possédait deux bornes-fontaines, bien placées, qui donnaient satisfaction à tout le monde.

Un beau jour, en plein été — et quel été, on s'en souvient, celui de 1913 !

— sans qu'on sache pourquoi, l'une des deux fut supprimée.

Les mauvaises langues assurent que le but était d'atteindre des non-contribuables. Il se peut, mais en réalité la mesure atteignait aussi les autres qui ne se trouvaient pas dans les environs de la propriété du vice-président, car vous pensez bien que la borne-fontaine supprimée fut celle, comme par hasard, qui se trouvait la plus éloignée de chez lui. Quand on veut atteindre quelqu'un, on commence par subir les conséquences de ses actes et l'on ne fait pas souffrir ceux qui n'ont rien à voir à vos idées de derrière la tête.

Autre chose. Alors que les contrats de vente passés avec le propriétaire du lotissement stipulent nettement que chaque acheteur d'un lot aura droit, sur le rivage, immédiatement en face, ou à peu près, de son terrain, à un emplacement pour y installer une cabine de bains, non seulement cette autorisation leur est refusée aujourd'hui, on se demande pourquoi, le domaine maritime n'ayant jamais été aliéné, que nous sachions, ni à cette commune ni à d'autres, on a fait enlever l'unique établissement de bains de mer qui attirait une clientèle donnant à la localité un peu d'animation et l'on oblige les propriétaires amateurs de baignades d'aller installer leurs cabines à plusieurs centaines de mètres de chez eux, aussi la plupart ont renoncé à prendre des bains de mer et plusieurs songent à fuir un pareil pays.

Il faut bien que l'on sache que c'est par l'octroi de facilités diverses que l'on pourra attirer du monde et partant faire prospérer la commune qui, au surplus, est administrée par des personnes qui ne l'habitent pas, peut-être parce qu'elle n'a plus de charme pour eux, et qui y vont entre deux trains.

Cette situation est fort préjudiciable à tout le monde et certains administrés sont décidés à la faire changer. (à suivre).

CROCK-NOTES

Distinctions honorifiques

Nous adressons nos sincères félicitations à nos amis MM. Houette, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées, Berthier, président des Savoyards de Tunis, Isaac Bessis, qui viennent de recevoir le ruban violet des palmes académiques.

Modes masculines

Il s'agit de celles de Londres. A l'instar de nos concitoyens, les hommes vont se « mettre » aux étoffes claires, et bientôt les bleus tristes, les gris brouillés, les bruns incertains auront vécu. Ce réveil de gaieté dans la toilette masculine n'est pas l'effet d'un caprice. Nous le devons à la diffusion de l'électricité.

Au premier abord, nulle relation de cause à effet n'apparaît entre ces deux phénomènes. Mais les grands tailleurs de Londres affirment qu'il y a un rapport et le démontrent :

« Jusqu'en ces dernières années, disaient-ils, nous vivions sous le règne de la vapeur, c'est-à-dire du charbon, qui saturait de fumée et de suie les rues des villes. C'est pourquoi les hommes, qui ont un goût naturel pour les couleurs voyantes, se résignèrent à adopter les vêtements sombres. Aujourd'hui, la vapeur tend à être partout remplacée par l'électricité. Partant, plus de fumée, plus de suie, plus rien qui puisse ternir les teintes fragiles ni détourner les hommes de leurs préférences. »

Et voilà encore une conséquence du progrès scientifique à laquelle on n'avait point songé.

Naissances

Mme et M. Bougédide, le sympathique maître-cordonnier bien connu de la rue de la Verrerie, nous font part de la naissance d'une charmante fillette, qui a reçu le prénom de Juliette.

— Notre collaborateur Ganouna, directeur du « Judaïsme Illustré » et président de l'Œuvre de l'Habillement Israélite, nous annonce l'heureuse naissance de sa fille Maryem-Marie-Suzette.

Aux bébés et à leurs parents nos meilleurs souhaits.

Publications artistiques du P.-L.-M.

Poursuivant la série de ses publications artistiques, la Compagnie P.-L.-M. vient de faire paraître le premier numéro d'une Revue trimestrielle intitulée le P.-L.-M. illustré, éditée d'une façon particulièrement luxueuse, ornée de nombreuses photographies, dessins à la plume, etc.

Paraissant en janvier, avril, juillet et octobre, le P.-L.-M. illustré contiendra toutes les indications propres à renseigner le voyageur sur les meilleures combinaisons de billets à utiliser, les excursions à

faire, les centres de séjour à choisir, suivant la saison et au moment précis où il en aura besoin.

Le P.-L.-M. illustré est en vente, au prix de 0 fr. 30 à la gare de Paris-Lyon (bureau de renseignements, bibliothèques) et dans les bureaux-succursales et bibliothèques des gares du réseau P.-L.-M.

Pour les abonnements : France, 1^{er} 25 par an pour les 4 N^{os} ; Etranger, 1^{er} 50.

Pour recevoir un exemplaire à domicile : 0^{fr} 40 (en timbres-poste) pour la France, et 0^{fr} 45 (mandat-poste international) pour l'étranger.

Adresser les demandes au Service Central de l'Exploitation du P.-L.-M. (Publicité), 20, boulevard Diderot, à Paris.

Dans la Presse

Le journal quotidien *Es-Sabah*, dont la publication a été suspendue depuis la longue maladie et le décès de son regretté directeur J. Cohen, a repris hier sa publication régulière sous la direction de MM. Simah Lévy et Clément Hourli.

Tous nos vœux à notre confrère.

Souk-Ahras

Légion d'honneur. — Au tableau de concours pour la Légion d'honneur publié par le Journal Officiel, notre ami M. Montauzié, capitaine des Douanes, est inscrit avec le n^o 1.

Nous le félicitons très cordialement.

Nécrologie

M. Piazza d'Olmo, receveur municipal de L'Ariana, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, Mlle Marie, décédée mercredi matin.

Nous lui adressons nos condoléances attristées.

Propagande féministe

Miss Della Lardin, sœur du démagogue irlandais, et qui est elle-même une agitatrice véhémente, a trouvé un moyen original de recueillir des fonds en faveur des trade-unions féministes d'Irlande. Elle a organisé une troupe de café-concert, uniquement composée d'ouvrières grévistes et a pris en location le King's Hall à Londres, où elle a commencé une série de représentations.

« Ayant besoin d'argent pour les ouvriers de Dublin, victimes de la grève, écrit-elle dans le *Daily Sketch*, j'ai trouvé à mettre à profit ma vieille passion pour le théâtre. J'ai tout fait moi-même : j'ai brossé les décors et confectionné les costumes. Mes artistes sont toutes des ouvrières de Dublin et quelques-unes ont de remarquables aptitudes pour l'art dramatique. Timothée Whelen, un marchand de poisson, et Francis Cooper, un débardeur, seront les premiers coryphées de mon corps de ballet ; presque toutes mes ouvrières sont d'excellentes danseuses. Un jeune maçon joue du violon avec une maestria digne de Paganini. Miss Katia Moore, le soprano de la troupe, travaillait dans une fabrique d'allumettes.

« Quant à moi, je me contente d'être imprésaria, directrice, régisseuse, metteuse en scène, électricienne, costumière et surtout caissière. »

Pour finir

Entre bons confrères !
— Avez-vous lu ma chronique de ce matin ?
— Je l'ai même lue deux fois.
— Oh ! c'est trop aimable. Vous me gêtez.
— Pas du tout, c'était pour la comprendre.

République Française

Au nom du Peuple Français

Extrait des minutes du Greffe de la Justice de Paix à compétence étendue de la ville et du canton de Bizerte, circonscription judiciaire de Tunis (Tunisie).

L'an 1913 et le samedi 23 août, à sept heures du matin, à l'audience correctionnelle tenue publiquement dans la salle des audiences foraines à Mateur, par M. Henry Hebraï de Lagrange, juge de paix titulaire du canton de Bizerte.

A été rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre le Ministère public, demandeur, d'une part ;

Et les nommés : 1^{er} A... 2^e M...
7^e BESNAINOU Joseph, 27 ans, commissionnaire, demeurant à Tunis, rue de la Tronja, impasse Hallouin, n^o 2 ;

Attendu qu'en ce qui concerne :

1^o M... — Qu'il résulte de l'information et des débats preuve suffisante que le prévenu s'est servi, le 25 février 1913, à Mateur, d'un coupon de retour délivré le 20 février et par conséquent périmé. Fait prévu et puni par l'art. 84 du décret du 16 octobre 1897.

4^o C... — Attendu qu'il résulte de l'information et des débats preuve suffisante que le prévenu a été trouvé, le 23 février 1913, détenteur d'un coupon de retour n^o 5349 ayant déjà servi.

5^o S... — Attendu qu'il résulte de l'information et des débats preuve suffisante et que le prévenu a reconnu avoir, dans le courant de février 1913, acheté pour 2

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Parts de la Mohamédia.
Salines de Tunisie.
Salins de Tunisie.
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrlah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la plus importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station. Restaurant de premier ordre. E. Giraud, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, bimbeloterie, cordes de mandoline et de guitare.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, Avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Mesdames

HEMAGENE TAILLEUR

Quartier :
Epoques Douleuruses,
irrégularités,
Retards, Suppressions,
Soul produit scientifique Adapté
sur les Métrorragies de France et de l'Étranger
Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{er} classe
Ade. Professeur à l'Ecole de Médecine, Hôpital
des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
Le FLICHI sans sucre ou sans sucre et sans alcool
n^o 235
Mandat 2.25. Brochure explicative gratuite. Demander
adresse à P. TAILLEUR, 38, rue de Valenciennes (S.-M.).

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

INDUSTRIE FUNÉRAIRE FÉLIX FISCHER

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)
TUNIS

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeûner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS
Pianos Pleyel
et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois
Locations de Pianos neufs
à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE
300 fr. avec facilités de paiement

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

Le gérant : J. Giannitrapani.

francs au sieur Besnainou et revendu pour trois francs un coupon de retour ayant déjà servi

9^o S... — Attendu qu'il est résulté de l'information et des débats preuve suffisante que ce prévenu a été trouvé détenteur, à Mateur, le 25 février 1913, d'un coupon de retour n^o 5330 ayant déjà servi. Qu'il a reconnu avoir acheté ce coupon à un israélite qui se nommerait T... Que ce fait est prévu et puni par l'art. précité.

12^o BESNAINOU Joseph.

Qu'il est, au contraire, établi par la déposition de S... que, dans le courant du mois de février 1913, le sieur Besnainou a vendu au sieur S... pour deux francs un coupon que S. a revendu pour trois francs au sieur C... fait prévu et puni par l'art. 84 du décret du 16 octobre 1897.

Attendu qu'il résulte de l'enquête et des précédentes informations suivies de condamnations prononcées contre Besnainou, cet individu s'est abonné à la Compagnie Bône-Guelma uniquement pour exercer le trafic de coupons

Attendu que le prévenu est récidiviste dans l'année, ayant été condamné le 25 janvier 1913, à Mateur, à trois cents francs d'amende pour vente de coupons de retour. Qu'il y a lieu de statuer à son égard avec la plus grande sévérité, ses agissements, en dehors du préjudice causé à la Compagnie, a entraîné des condamnations contre des indigènes ignorants, envers lesquels il commettait de véritables escroqueries en leur vendant comme valables des titres périmés.

Attendu que ces faits constituent une contrevention au règlement de la Compagnie Bône-Guelma qui stipule que des coupons de retour ne peuvent être vendus ou cédés, Tarif spécial G.V. n^o 2 bis, homologué le 15 juin 1912.

Attendu que tous ces faits constituent le délit prévu et puni par les art. 84 et 103 du décret du 16 octobre 1897 dont lecture a été donnée à l'audience et qui sont ainsi conçus :

PAR CES MOTIFS :

Condamnons :

A..., S..., C..., M..., C..., A..., S..., chacun à cinquante francs d'amende, T... à cent francs d'amende, BESNAINOU Joseph à un mois de prison et mille francs d'amende.

Statuant sur la demande de la partie civile, condamnons chacun des prévenus à lui payer un franc de dommages-intérêts. Ordonnons que le jugement sera inséré par extrait dans vingt journaux de Tunisie ou d'Algérie à son choix

(Jugement confirmé en appel le 24 janvier 1914 par le Tribunal correctionnel de Tunis).

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan
Mardi 26 Mai 1914

La Baladeuse

Revue locale en trois actes,
de Georges Pondevaux,
musique des compositeurs les plus
en vogue
arrangée par Henri Magnany,
mise en scène de Charles Afrigan,
chorégraphie
réglée par Bourguit-Brocca's,
avec

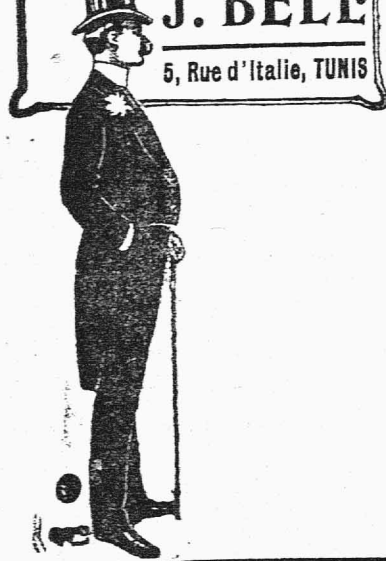
LES HUIT PARISIANA
danseuses du Châtelet de Paris.

Distribution des actes :

1^{er} acte : Une Salle de Rédaction.
2^e acte : L'Institut de Culture Physique.
3^e acte : au Clair de la Lune.

VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis
Repas à la carte et à prix fixe
Pension : 55 francs

VINS en Gros - René LAYAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE
Cinq Médailles d'Or
Grand Diplôme d'Honneur
Grand Prix
Hors Concours
Membre du Jury

Paris
Londres
Bruxelles
Roubaix-Tunis
Gand

SPECIALITÉ
Vins Blancs de TUNISIE
rouge et blanc CARTHAGE
et MUSCAT

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS -- 23, rue d'Italie, 23 -- TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS

Terches en feux de couleurs pour retraits aux flambeaux - Spécialité de signaux pour la Marine et les Chemins de fer

Mèches de sureté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TELEPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de Crédits - Change de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions

SUCURSAL E DETUNIS : A venue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes. Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.

Dépôt à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts

Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires

Opérations de Bourses - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels, les Marines de guerre et Marchande, les Automobilistes, les Aviateurs, etc. graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",

et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués par la

"VACUUM OIL COMPANY",

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, rue Saint-Charles - TUNIS

Télégr. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

C^{IE} DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.

ARRIVEE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h. m.

à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.

de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.

DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.

de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.

de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.

de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Méhdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, tous les vendredis à 8. soir.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine :

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte

Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Mars-ille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire par transbordement.

N.-B. -- Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne

Chaussures FAURE

habillées pour soirées

Chaussures FAURE

Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons

Chaussures FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts

14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires

7, rue Amilcar, 7 - TUNIS.

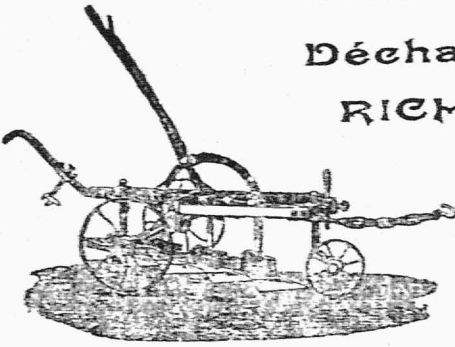
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine Italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Donnez votre Publicité à la "Petite Tunisie Socialiste"

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)

99, rue de Portugal - TUNIS



Déchaumeuse
RIEMTER

Socs
et Versoirs
en acier

Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE

à Saint-Cergues (Haute-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.

Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A proximité de
Genève, Thonon, Evian, etc. Chambre noire pour photographie

Conditions spéciales pour Famille

Ecrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)

ou au journal pour les renseignements

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes. - Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à forfait. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. Maison de Confiance

Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Montpellier et rue du Caire

Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé



Les plus Hautes Récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez :

M. P. LECLERCO & C^{ie}

Avenue de Carthage - TUNIS

Petites Annonces

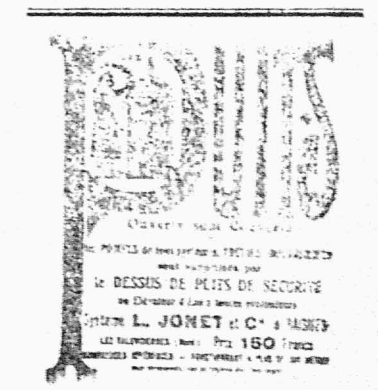
la ligne 0,25 la ligne

Les petites annonces classées sont acceptées au bureau du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

A VENDRE une propriété de 10 hectares d'un seul tenant, située à Machilly (Haute-Savoie), à 200 mètres de la gare.
Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chamore à lessive et poulailler, le tout en bon état.
S'adres. à M. Armand LOUP, au dit lieu.

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journal.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



BENGALINE

PEINTURE

email, perfectionnée

DÉPOT

Droguerie Nationale

CRÈCHE Père & Fils

6, rue d'Italie - TUNIS

Représentant :

J. C. BONICI

11, rue d'Algérie - TUNIS

Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & C^{ie}

TUNIS - 24, rue d'Italie - Avenue de Paris, 8

Téléphone 4.49

Pain Français. - Pain de Ménage. - Spécialité de Pain Viennois. - Pain Anglais pour Sandwichs. - Brioche et Croissants. - Zwiebacks. - Grissini de Turin. - Nouilles fraîches - Farines. - Pâtisserie de premier ordre. - Confiserie et Chocolats des premières marques. - Glaces et Sorbets sur commande. - Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. - Cartonnages de luxe. - Articles pour Etranges.

Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille

Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur

« PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS »

SUCCESSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

BATTAGES

BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :

Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia
TUNIS

Tunis - Bizerte - Sousse

TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre **TUNIS** **Hôtel de premier ordre**
Lumière électrique **150 CHAMBRES & SALONS** Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain -- Jardin d'Hiver
Seni Hôtel à Tunis avec Ascenseur **Tout confort moderne**